NOUVEAU

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
GIRONDE

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL VTT 2027

NOUVEAU
4 MANCHES

**Courses par catégories d'âge**

| | |
|---|---|
| 12/12/2026 | VILLENAVE D'ORNON |
| 14/03/2027 | BEAUTIRAN |
| 21/03/2027 | MIOS (départemental VTT33) |
| Avril 2027 | By ACC |

INFOS

**Engagements sur**

https://licencies-monespace.ufolep.org/

**Licence UFOLEP Multisports+ compétition VTT**

**Carte catégorie UFOLEP VTT**

Pour les non licencié.es ou autre fédération voir avec l'organisateur

**contact UFOLEP33**
cd.33@ufolep.org / 05.56.79.00.22

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
GIRONDE

USV VILLENAVE Cyclisme

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# COMPÉTITION VTT X-COUNTRY

## SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2026

**STADE VTT**
145 route de Léognan
Villenave d'Ornon

| Heure | Catégories | Durée max. |
|---|---|---|
| 10h00 | 11/12 + 13/14 | 35 mn |
| 10h45 | **FÉMININES** toutes catégories | 1h20 |
| 12h30 | 15/16 + 17/19 + 50/59 + 60+ | 1h20 |
| 14h00 | 20/29 + 30/39 + 40/49 | 1h40 |

BUVETTE SANDWICHS CRÊPES

**ESPACE UFOLEP**
LICENCIES UFOLEP
INSCRIPTIONS

**HelloAsso**
NON-LICENCIÉS ET LICENCIÉS AUTRES FÉDÉRATIONS
INSCRIPTIONS

Scannez le QR code pour vous inscrire

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
GIRONDE

# CHALLENGE VTT
# 2026/2027

**ARTICLE 1 :**
Le présent règlement servira pour les épreuves VTT du Challenge UFOLEP GIRONDE 2026/2027.
En conformité avec le règlement national UFOLEP VTT dont il est inspiré.

**RAPPEL**
Lors de chaque épreuve VTT UFOLEP de compétition, les coureurs doivent présenter obligatoirement à l'inscription leur licence.
# Pour les coureurs-ses licencié-es UFOLEP : Licence Multisports+ compétition avec la mention VTT et la carte compétiteur de l'année en cours.
# Pour les coureurs-ses licencié-es FFC : Licence FFC série Access 1, 2, 3 ,4 et open 3 uniquement.
Engagement dans la catégorie d'âge UFOLEP correspondante.
Ne seront pas classé au challenge.

**ARTICLE 2 :**
Les épreuves sont réservées aux licenciés UFOLEP, mais possibilité d'ouverture aux licencié-es FFC uniquement après accord du comité départemental UFOLEP Gironde.
Seuls les licencié-es UFOLEP GIRONDE seront classés au challenge départemental, un classement scratch sera également proposé.

**ARTICLE 3 :**
**Type d'épreuves (compétitions) :**
Il s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit balisé donnant lieu à un classement par CATEGORIES D'AGES.
Pour les jeunes la compétition est ouverte à partir de 11/12 ans.
Sont classés pour le challenge uniquement les licenciés UFOLEP 33.
Les autres concurrents (licenciés hors Département) seront toutefois classés au scratch sur chaque épreuve.

**ARTICLE 4 :**
**Parcours :**
Les parcours sont choisis pour l'intérêt qu'ils offrent sur le plan du pilotage, en évitant autant que possible les passages périlleux et dangereux. Le portage est limité aux sections naturelles sur de courtes distances.
Distance maximum du parcours est fixée à 12km.
Un second parcours adapté aux jeunes doit être proposé.

**ARTICLE 5 :**
**Catégories d'âges :**
Catégorie d'âge 2026/2027 à prendre en compte conformément au règlement national VTT.
Jeunes M/F 11/12 ans, nés en 2015/2016
Jeunes M/F 13/14 ans, nés en 2013/2014
Jeunes M/F 15/16 ans, nés en 2011/2012

Adulte masculin 17/19 ans, nés de 2008 à 2010
Adulte masculin 20/29 ans, nés de 1998 à 2007
Adulte masculin 30/39 ans, nés de 1988 à 1997
Adulte masculin 40/49 ans, nés de 1978 à 1987
Adulte masculin 50/59 ans, nés de 1968 à 1977
Adulte masculin 60 ans et plus, nés en 1967 et avant
Adulte féminine 17/19 ans, nées de 2008 à 2010
Adulte féminine 20/29 ans, nées de 1998 à 2007
Adulte féminine 30/39 ans, nées de 1988 à 1997
Adulte féminine 40/49 ans, nées de 1978 à 1987
Adulte féminine 50 ans et plus, nées en 1977 et avant

**ARTICLE 6 :**
**Consignes d'engagement :**
Le port du casque à coque rigide (normes C.E.) est OBLIGATOIRE.
Présentation de la licence et de la carte compétiteur à la table d'engagement.
Les engagements doivent obligatoirement se faire en ligne, au plus tard le vendredi précédent l'évènement à 14 h.

**ARTICLE 7 :**
**Droits d'engagement :**
Les droits d'engagements sont fixés au maximum pour :
**LICENCIES UFOLEP**
- Les jeunes – de 16 ans : 8 €.
- Les adultes 17 ans et + : 10 €.

**LICENCIES FFC**
- Les jeunes – de 16 ans : 10 €.
- Les adultes 17 ans et + : 13 €.

**ARTICLE 8 :**
**Attribution des numéros-plaques :**
Les numéros sans doublons seront attribués par catégorie d'âge.
Plaques de cadre avec puce électronique pour le chronométrage prêté par l'organisateur.

**ARTICLE 9 :**
**Sécurité :**
L'organisateur veillera à la sécurité médicale qui devra correspondre aux RTS (Règles Techniques et de Sécurité) en vigueur : à minima 2 PSC identifiables avec matériel adapté.

**ARTICLE 1O :**
**Accueil-départ :**
L'organisateur affichera le plan du circuit avec toutes les indications utiles pour le ravitaillement, les points dangereux, les points accès pour le public.
Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve.
Le règlement du challenge devra être affiché.

Horaires harmonisés pour toutes les manches, sauf cas de force majeur
**10h >> 11/12 + 13/14 (35mn max)**
**10h45 >> FEMININES toutes catégories (1h20 max)**
**12h30 >> 15/16 + 17/19 + 50/59 + 60+ (1h20 max)**
**14h >> 20/29 + 30/39 + 40/49 (1h40 max)**
Protocole à l'issue de la journée (mais possibilité de prévoir une remise en amont)
Les 3 premier-es de chaque catégorie sont récompensés-es.

**ARTICLE 11 :**
**Matériel et vérifications techniques :**
Le changement de pièces (hors cadre) et de roues peut être autorisé durant l'épreuve si l'organisateur prévoit un poste de dépannage. Le directeur de course a la possibilité d'interdire le départ aux VTT non conformes aux règles de sécurité.
Sont proscrites toutes autres formes de cycles (free-bike, cyclo-cross, bi-cross, etc...).

**ARTICLE 12 :**
**Briefing :**
Un exposé clair et détaillé sur les points dangereux ou les changements de direction importants devra être effectué avant le départ.
Rappel de l'esprit sportif et du respect de l'environnement.

**ARTICLE 13 :**
**Zone de départ et ordre de départ :**
Le départ se fera en ligne. Dans la mesure du possible les premiers 200 mètres auront une largeur permettant le dépassement dans de bonnes conditions.
Les départs seront donnés par catégories d'âges, séparés d'un temps suffisant (recommandé : 1 minute).

**ARTICLE 14 :**
**Arrivée et zone d'arrivée :**
Elle sera clairement matérialisée (ligne au sol + banderole).
A cette occasion, le comité départemental UFOLEP met à la disposition des clubs organisateurs des flammes et banderoles à l'effigie de l'UFOLEP.
La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée mais dans tous les cas dans un lieu dégagé.
Une fois celle-ci franchie, prévoir l'aménagement d'un « cône d'arrivée » ne permettant, à son extrémité, que le passage d'un seul concurrent. C'est à cet endroit que les commissaires seuls habilités à se trouver dans cette zone, vérifieront la conformité des vélos à l'arrivée et récupèreront les plaques de cadre pucées.
Les concurrents seront considérés en course jusqu'à cette vérification.

**Classements :**
Seuls les concurrents qui auront franchis la ligne d'arrivée pourront être classés.
Les classements devront être fait par et sous la responsabilité d'un membre de la CTD VTT.
Un classement SCRATCH par catégorie sera établi à chaque épreuve, indépendamment du classement CHALLENGE UFOLEP 33.

**CHALLENGE UFOLEP 33 : réservé aux licenciés UFOLEP 33.**
Chaque manche permet d'attribuer les points suivants, par catégories :

| | | |
|---|---|---|
| 1er : 40 pts | 11ème : 21 pts | 21ème : 11 pts |
| 2ème : 35 pts | 12ème : 20 pts | 22ème : 10 pts |
| 3ème : 31 pts | 13ème : 19 pts | 23ème : 9 pts |
| 4ème : 28 pts | 14ème : 18 pts | 24ème : 8 pts |
| 5ème : 27 pts | 15ème : 17 pts | 25ème : 7 pts |
| 6ème : 26 pts | 16ème : 16 pts | 26ème : 6 pts |
| 7ème : 25 pts | 17ème : 15 pts | 27ème : 5 pts |
| 8ème : 24 pts | 18ème : 14 pts | 28ème : 4 pts |
| 9ème : 23 pts | 19ème : 13 pts | 29ème : 3 pts |
| 10ème : 22 pts | 20ème : 12 pts | 30ème et au-delà : 2 pts |

En cas d'abandon, tout concurrent qui aura bien rendu sa plaque se verra attribuer 1 point.

Chaque course se termine lorsque le premier passe la ligne, quel que soit la catégorie d'âge.
Le classement général du challenge :
- Addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves organisées avec un bonus de 15 points pour participation à la totalité des manches.
- Le vainqueur du challenge, dans chaque catégorie, est le concurrent qui totalise le maximum de points et se verra remettre le trophée du vainqueur du challenge départemental UFOLEP 33.
- En cas d'égalité de points, seront pris en compte prioritairement :
1. Le nombre de manches courues.
2. La priorité sera donnée au concurrent le plus jeune de sa catégorie.

**Les points du challenge permettent l'attribution d'une place préférentielle lors de la mise en place de la ligne de départ du championnat Départemental de la Gironde.**

**ARTICLE 15 :**
**Récompenses minimales :**
*Récompenses à chaque épreuve (par catégorie)*
Aux trois premiers de chaque catégorie par l'organisateur.
L'organisateur pourra, s'il le désire, récompenser un plus grand nombre ou procéder par tirage au sort.

*Récompenses finales du challenge*
Une remise des trophées du challenge est organisée par le comité départemental à l'issue de la manche finale. Une récompense sera attribuée aux trois premiers par catégorie UFOLEP.
La non participation à cette manifestation implique la renonciation à la récompense. La tenue de cycliste est exigée pour monter sur le podium.

*Trophée Club*
Total des points toutes catégories confondues sur l'ensemble des catégories.

**ARTICLE 16 :**
L'esprit de CONVIVIALITÉ qui fait l'UFOLEP
Afin de conserver cet esprit et de rendre votre épreuve attractive nous vous conseillons fortement et selon vos moyens
# un pot clôturant la manifestation,
# un lot à chaque participant, médaille pour les jeunes,
# un trophée ou une coupe au CLUB UFOLEP 33 le mieux représenté sur votre épreuve,

**ARTICLE 17 :**
**Réclamations :**
Elles doivent être présentées dans le quart d'heure qui suit l'affichage des résultats auprès des représentants de la commission départementale seuls habilités à les recevoir.
La participation à ce challenge implique la parfaite connaissance du règlement national et son acceptation. Aucune réclamation relative au circuit et au dit règlement ne sera prise en compte.
Toute tricherie ou comportement antisportif lors des épreuves sera sanctionné par une disqualification immédiate du coureur, sans aucun dédommagement.

***** BON CHALLENGE A TOUTES & A TOUS, JEUNES & MOINS JEUNES *****